



PRÉFET DE VAUCLUSE

Préfecture

Cabinet du Préfet  
Bureau de la représentation de  
l'État et de la communication  
interministérielle

Avignon, le 08 JAN. 2020

Affaire suivie par : Gabriel Bagnol  
Tél. : 04 88 17 80 42  
Courriel : [pref-decorations@vaucluse.gouv.fr](mailto:pref-decorations@vaucluse.gouv.fr)

**Procédure pour déposer vos demandes de médaille d'honneur en ligne,  
uniquement pour les candidats qui résident dans le département du Vaucluse,  
en suivant les consignes suivantes :**

**1) Déposer une demande de médaille d'honneur en ligne :**

Le dépôt des demandes de médaille d'honneur est accessible depuis le portail [Démarches Simplifiées](#).  
Pour déposer une demande en ligne, utiliser le lien correspondant à la médaille sollicitée.  
(**Attention** : Pensez à vérifier que le candidat relève bien de cette médaille)

**Pour la médaille régionale, départementale et communale :**

L'employeur dépose la demande.

Cette médaille est destinée à récompenser l'ancienneté des services rendus aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics, y compris les offices publics d'HLM et les caisses de crédit municipal.

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhrdc>

**Pour la médaille d'honneur agricole :**

L'employeur ou le candidat dépose la demande.

Cette médaille est destinée à récompenser l'ancienneté des services effectués par toute personne salariée ou assimilée travaillant dans une société qui relève du secteur agricole tirant de cette occupation l'essentiel de ses ressources.

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhagricole>

**Pour la médaille d'honneur du travail :**

L'employeur ou le candidat dépose la demande.

Cette médaille est destinée à récompenser l'ancienneté des services honorables effectués par toute personne salariée ou assimilés, qui ne relève pas des médailles précitées.

Les dossiers sont instruits par les services de l'UT DIRECCTE de Vaucluse

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail>

## 2) Connexion au portail *Démarches Simplifiées*.

Après avoir cliqué sur le lien de la médaille d'honneur qui vous concerne, vous devez vous connecter au portail « démarches simplifiées ».

L'écran d'accueil se compose de 2 parties :

### La partie gauche

rappelle le nom de la médaille et résume les conditions d'attribution

The screenshot shows the top part of the website. On the left, there is a logo for 'demarches-simplifiees.fr' with a small French flag icon. Below it, the text reads 'Liberté • Égalité • Fraternité' and 'RÉPUBLIQUE FRANÇAISE'. In the center, there is a large blue button labeled 'Fermer'. To the right, the main heading reads 'Médaille d'honneur Régionale, Départementale ou Communale - Collectivités'. Below this, there is a paragraph of text explaining the purpose of the medal: 'Cette médaille est destinée à récompenser l'ancienneté des services rendus aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics, y compris les offices publics d'HLM et les caisses de crédit municipal. C'est la nature des services effectués qui importe et non le statut des agents des collectivités territoriales (contractuels, auxiliaires, vacataires)'. Below this is a section titled 'Conditions d'attribution :'. Underneath, there are three lines of text: '1) La durée des services : La médaille d'honneur régionale, départementale et communale comporte trois échelons : Argent, accordé après 20 ans de services, Vermeil, accordé après 30 ans de services, Or, accordé après 35 ans de services.' At the bottom, there is a final line: 'Chacun de ces échelons ne peut être obtenu que successivement; un délai d'une année doit s'écouler entre deux échelons.'

### La partie droite

permet la connexion

The screenshot shows the login form. At the top, there is a red banner with the text 'Vous devez vous connecter ou vous inscrire pour continuer.' Below this, there are two main sections. The first section is titled 'Nouveau sur demarches-simplifiees.fr ?' and contains a blue button labeled 'Créer un compte' with a '(1)' next to it. The second section is titled 'Connectez-vous' and contains a '(2)' next to it. It has three input fields: 'Email', 'Mot de passe' (with a note '8 caractères minimum'), and a checkbox labeled 'Se souvenir de moi'. Below these fields is a large blue button labeled 'Se connecter'. To the right of the 'Se connecter' button, there is a logo for 'S'identifier avec FranceConnect' and a '(3)' next to it. Below the logo, there is a question: 'Qu'est-ce que FranceConnect ?'.

### POUR LA PREMIERE CONNEXION,

Vous devez utiliser

- soit créer un compte démarches simplifiées (1)

- soit FranceConnect (3)

Pour les connexions suivantes, vous

pourrez utiliser :

- soit vos identifiants si vous avez créé un compte sur démarches simplifiées (2) ;

- soit FranceConnect (3)

### 3) Saisie du numéro de SIRET de l'employeur

Quelle que soit la médaille d'honneur, c'est le **numéro de SIRET de l'employeur** qui authentifie le dépôt du dossier.

Après la connexion au portail démarches simplifiées, un nouvel écran vous permet :

À gauche,  
de vérifier à  
nouveau la  
médaille  
sollicitée et de  
connaître les  
conditions  
d'attributions

*Pour lire la totalité  
du texte, utiliser  
l'ascenseur de  
l'écran*

The screenshot shows the 'démarches-simplifiées.fr' website interface. At the top, there is a navigation bar with the logo, the text 'démarches-simplifiées.fr', and a 'Dossiers' link. Below this is a green bar with 'Connecté.' and a search bar containing 'Numéro de dossier'. The main content area features the French Republic logo and the text 'Liberté • Égalité • Fraternité' and 'RÉPUBLIQUE FRANÇAISE'. The central focus is a white box with a red border titled 'Identifier votre établissement'. Inside this box, it says 'Merci de remplir le numéro de SIRET de votre entreprise, administration ou association pour commencer la démarche.' Below this is a text input field with the placeholder 'Numéro SIRET à 14 chiffres' and a blue 'Valider' button. To the right of the main content, there is a section titled 'Médaille d'honneur' with a list of conditions for each type of medal.

**Liberté • Égalité • Fraternité**  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## Médaille d'honneur

La médaille d'honneur agricole est destinée à récompenser l'ancienneté des services honorables effectués par toute personne salariée du secteur agricole et des industries qui s'y rattachent et tirant de cette activité l'essentiel de ses ressources :

La médaille d'honneur agricole comprend quatre échelons :

- la médaille d'argent, qui est accordée après 20 années de services ;
- la médaille de vermeil, qui est accordée après 30 années de services ;
- la médaille d'or, qui est accordée après 35 années de services ;
- la grande médaille d'or, qui est accordée après 40 années de services.

L'ancienneté s'apprécie à la date de la promotion.

A droite,  
De saisir le numéro  
de SIRET de  
l'employeur  
puis  
De valider



#### 4 ) Vérification des informations et autorisation

Sur l'écran suivant, vous obtenez les informations relatives au numéro de SIRET saisi. Vous pouvez les vérifier et, en cas d'erreur, vous pouvez changer de SIRET en cliquant sur le bouton de gauche.

demarches-simplifiees.fr    Dossiers    Numéro de dossier

## Informations sur l'établissement

Nous avons récupéré auprès de l'INSEE et d'Infogreffe les informations suivantes concernant votre établissement.

Ces informations seront jointes à votre dossier.

### MINISTERE DE L'INTERIEUR

- Siret : 11001401600015
- Forme juridique : Ministère
- Libellé NAF : Administration publique générale
- Code NAF : 8411Z
- Date de création : 01/03/1983
- Effectif organisation : 500 à 999 salariés
- Code effectif : 41
- Numéro TVA intracommunautaire : FR45110014016
- Adresse : MINISTERE DE L INTERIEUR PARIS 8 PLACE BEAUVAU 75800 PARIS CEDEX 08 FRANCE
- Capital social :

Utiliser un autre numéro SIRET

Continuer avec ces informations

Pour accéder au formulaire en ligne, cliquer sur « Continuer avec ces informations »

Pour changer de numéro de Siret

Un guide de la démarche est à votre disposition en haut de page du formulaire en ligne.